

Comité des usagers du CUSM



**Ensemble,
nous ferons
une
différence !**

SIÈGE SOCIAL

Site Glen
D04.7514
1001, boulevard Décarie
Montréal, Québec
H4A 3J1

N° DE TÉLÉPHONE

514-934-1934, poste 31968

COURRIEL

patients.comm@muhc.mcgill.ca

Que fait le Comité des usagers ?

Nous sommes 14 usagers, élus par les usagers pour vous aider dans l'hôpital, les cliniques et les différents services du CUSM. Voici quelques exemples de ce que nous faisons :

- Nous tenons une réunion mensuelle pour discuter des préoccupations des patients ;
- Nous avons des représentants siégeant aux comités les plus importants de l'hôpital, comme le Comité de qualité et de gestion de risques et le Conseil d'administration du CUSM ;
- Nous contribuons à améliorer :
 - la qualité des soins médicaux et infirmiers ;
 - l'environnement de l'hôpital ;
 - les conditions de vie des personnes hébergées en soins de longue durée ;
- Nous prêtons une attention particulière à :
 - la sécurité de l'utilisateur et au contrôle des infections ;
 - la qualité des relations entre le personnel et l'utilisateur ;
- Nous effectuons des sondages auprès des usagers afin d'évaluer leur degré de satisfaction à l'égard des services.

Comment le Comité des usagers peut-il vous aider ?

Le comité existe pour :

- Vous renseigner sur les services et les ressources au CUSM ;
- Vous renseigner sur vos droits ;
- Vous aider à remplir les formulaires ;
- Vous aider à formuler une plainte.

Quels sont vos droits et vos responsabilités comme usager ?

Vos droits :

- Participer à toute prise de décision qui affecte votre santé ou votre bien-être ;
- Être représenté par une personne de votre choix ;
- Bénéficier de soins adéquats, continus et personnalisés ;
- Accepter ou refuser un traitement ;
- Recevoir des soins dans un environnement accueillant et sécuritaire ;
- Être traité avec courtoisie et respect ;
- Avoir accès à votre dossier médical ;
- Savoir que les données personnelles concernant votre santé seront traitées en toute confidentialité ;
- Recevoir l'information sur les risques et les conséquences des divers traitements, les services et les ressources ;
- Rester informé sur votre état de santé ;
- Avoir accès au professionnel de la santé et à l'établissement de votre choix ;
- Obtenir les soins de fin de vie et à l'aide médicale à mourir ;
- Recevoir les services en français et en anglais ;
- Formuler une plainte.

Vos responsabilités :

- Fournir les renseignements sur votre histoire médicale (allergies, médicaments, état de santé) ;
- Traiter les gens avec courtoisie et respect ;
- Être conscient des risques encourus si vous quittez l'hôpital avant que votre médecin vous donne congé ;
- Préparer d'avance les questions que vous voulez poser à votre médecin ;
- Jouer un rôle actif dans vos propres soins et votre traitement ;
- Suivre les règles, règlements et politiques de l'hôpital, notamment en ce qui concerne le lavage des mains et les mesures de sécurité ;
- Avertir les cliniques et les médecins aussitôt que possible si vous devez annuler un rendez-vous ;
- Arriver à l'heure pour vos rendez-vous.



**Joignez-vous
à nous !**